

RAPPORT N° 96/7-22  
au Conseil Municipal

OBJET

OPERATION DRAGON

APPROBATION DU COMPTE RENDU ANNUEL AU CONCEDANT  
AU 31 DECEMBRE 1995

Par Délibération n° 93/6-20 du 20 novembre 1993, le Conseil Municipal a décidé la réalisation de l'Opération Dragon sous forme de Concession à la SEMADER.

Le 16 juin 1994, le Contrat de Concession de l'opération a été signé entre la Ville et la SEMADER.

La SEMADER nous présente le Compte Rendu Annuel au Concédant au 31 décembre 1995, comprenant :

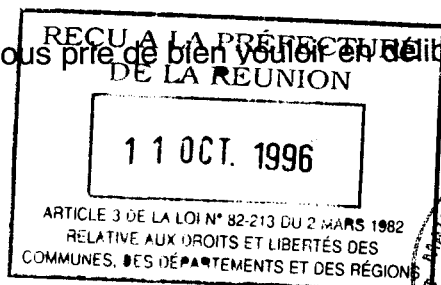
- le bilan comptable et financier au 31 décembre 1995,
- et le programme prévisionnel des dépenses et des recettes réajusté.

Au 31 décembre 1995, les dépenses réalisées s'élèvent à 18 867 000 F pour des recettes de 3 262 000 F. L'ensemble des acquisitions est terminé. La libération des locaux sera, elle, achevée en 1996 après versement des indemnités aux occupants.

Le bilan financier prévisionnel réactualisé s'établit à 24 764 000 F en dépenses et recettes à comparer à 23 781 000 F en 1994. La participation de la Commune reste toutefois inchangée, la Ville ayant bénéficié d'une subvention FRAFU pour le portage du foncier.

Je vous demande donc d'approuver le Compte Rendu Annuel au Concédant de l'Opération Dragon au 31 décembre 1995.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



LE MAIRE  
Michel TAMAYA

**DELIBERATION N° 96/7-22  
du Conseil Municipal  
en séance du vendredi 4 octobre 1996**

**OBJET**

**OPERATION DRAGON**

**APPROBATION DU COMPTE RENDU ANNUEL AU CONCEDANT  
AU 31 DECEMBRE 1995**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivité Territoriales (ancien Code des Communes) ;

Sur le RAPPORT N° 96/7-22 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Alain ARMAND, 1er Adjoint au Maire, présenté au nom des Commissions, Aménagement et Entreprise Municipale/Finances ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE  
(7 abstentions dont 2 votes par procuration)**

Approuve le Compte Rendu Annuel au Concédant (CRAC) de l'Opération Dragon au 31 décembre 1995.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Saint-Denis, le 10 OCT. 1996

